



AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK  
RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.  
B 1000 BRUSSELS - Belgium  
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13  
email: [aefjn@aefjn.org](mailto:aefjn@aefjn.org)  
<http://www.aefjn.org>

## FORUM D'ACTION

N° 57 – Novembre 2011

### Content

1. [CLIMAT : Responsabilité éthique des Eglises](#) p. 1
2. [La dépollution des fuites de pétrole d'Ogoniland](#) p. 3
3. [La dispersion des armes libyennes dans le Sahel](#) p. 6
4. [Vers une plus forte production de médicaments en Afrique ?](#) p. 7
5. [La Commission Européenne veut forcer les pays ACP à signer les APE](#) p. 11

## 1. CLIMAT : RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE DES EGLISES

*Derrière la question du climat et les réponses d'ordre économique, il y a la responsabilité éthique et solidaire de chaque homme et chaque nation vis-à-vis de ses pairs, qu'ils soient à côté ou à des milliers de kilomètres. L'Eglise, autorité et peuple, a sa part de responsabilité.*

### **Enjeux d'un accord futur pour le climat**

Du 28 novembre au 9 décembre 2011 se tiendra à Durban (Afrique du Sud) la 17<sup>e</sup> rencontre de la Convention-Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCUNCC), appelée en abrégé : COP17 Durban. Cette rencontre internationale devrait viser un nouvel accord à la suite du Protocole de Kyoto qui arrive à échéance fin 2012 concernant l'engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais plusieurs grandes nations ont annoncé qu'elles n'étaient pas favorables à un accord futur qui compromet leur croissance économique ; parmi elles, le Canada, le Japon et la Russie qui, bien qu'engagés à Kyoto, ont augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre. On risque un vide juridique où chaque Etat fera ce qu'il voudra en fonction de sa volonté et de ses priorités.

Or la crise du climat et la crise économique sont liées et doivent être résolues par une solution commune. Les implications étant mondiales, la solution doit être solidaire. On le sait, le changement de climat influence gravement la vie humaine et l'environnement, en particulier les populations les plus vulnérables dont la vie dépend directement de la survie des écosystèmes. Cumulé à la crise financière, cela a un effet « feu de brousse » entraînant des problèmes de santé, d'accès à l'éducation, d'emploi et finalement aboutissant à de graves crises sociales. L'être humain vaut plus que des statistiques de gaz et de température.

### **Les destins de l'homme et de la nature unis devant Dieu**

Rappelant que les préoccupations environnementales et climatiques font partie intégrante de la foi catholique, le pape Jean-Paul II a donné deux clefs: la conversion écologique et la vocation écologique de l'homme. L'homme n'est pas au-dessus de la nature, il en fait partie. Il a besoin d'elle pour vivre, comme elle a besoin qu'il en prenne soin en bon père de famille. Benoît XVI insiste sur la conversion intérieure. L'amour de l'argent, l'appétit de bien-être et l'orgueil de l'esprit entraînent l'homme à rejeter les limites de la nature. Ces fautes personnelles rejaillissent sur l'environnement et la société. L'acceptation humble des limites de la nature est pour nous une pédagogie pour devenir plus humain devant le Créateur. L'homme

ne peut réduire les gaz à effet de serre sans réformer, à l'échelle domestique et nationale, le système économique qui méprise l'homme et l'environnement dans le culte à l'argent et à l'individualisme.

### ***Pour une justice climatique, sociale et économique***

C'est pourquoi plusieurs Eglises s'unissent pour intégrer l'aspect éthique dans le débat mondial sur le changement climatique. Elles promeuvent la solidarité avec les populations les plus vulnérables parce que la majorité a le moins contribué à ce changement de climat dont elle souffre déjà. Par exemple, le Malawi a connu entre 1970 et 2006, 40 catastrophes liées aux conditions météorologiques. Avant 2001, seuls 9 districts du Malawi étaient réputés « inondables » ; depuis 2011, 22 districts sont reconnus vulnérables. De plus les gouvernements de ces peuples ont moins de moyens pour les prémunir des conséquences. Tandis qu'en Europe et d'autres régions riches du monde, des millions de devises sont dépensées pour se prémunir des dégâts qu'occasionneront les « tempêtes du millénaire » prévues par les modèles mathématiques de prévision climatique. Ainsi, la Région flamande en Belgique investit 300 millions d'euros dans la consolidation de ses côtes car elle calcule que les [éventuels] dégâts lui coûteraient plus cher. La France et la Grande-Bretagne investissent davantage encore. Ces investissements font tourner la machine économique. Ont été mis sur pied des marchés du carbone et des aides dites « d'adaptation » qui sont en fait des créations de nouveaux marchés, parfois virtuels, sous couvert de lutte contre le changement de climat. Le réseau Justice, Paix et Intégrité de la Création (JPIC), le Conseil Œcuménique des Eglises (CEO) et d'autres réseaux visent la justice sociale et économique et promeuvent une « justice climatique ». Ils dénoncent le modèle de développement mondial basé sur la surconsommation et la cupidité qui prévaut dans les politiques de climat.

### ***Le devoir de l'Eglise***

Abordant la question du climat lors du Synode en 2009, les évêques d'Afrique ont appelé l'Eglise et ses membres à agir auprès des décideurs locaux et nationaux. Cela est très concret. Les petits agriculteurs ont besoin de soutien pour s'adapter au climat. Ils ont besoin d'être informés des tendances à long terme du climat et de ses conséquences en pluie, température, afflux de ravageurs et de maladies des cultures. Ils sont en droit d'être aidés pour la sélection des plantes et se former aux pratiques agricoles les mieux adaptées au nouvel écosystème et en cohérence avec l'agriculture familiale. L'Eglise, en tant que réseau dense et étendu, responsable d'éduquer son peuple, peut contribuer à ces échanges d'information et ces formations. Parallèlement, elle devrait renforcer les capacités des groupes d'action sociale et politique, comme les groupes Justice & Paix, pour saisir le lien entre les conditions de vie et les choix politiques, sous le regard de l'Evangile. Elle peut aussi soutenir les revendications des réseaux d'agriculture familiale auprès des politiciens pour la protection de la petite agriculture qui respecte l'écosystème et l'être humain. L'Eglise doit aussi agir pour que les politiques d'aide au développement et autres de l'Union Européenne soutiennent les réseaux de petits agriculteurs africains qui prennent des initiatives locales d'adaptation au climat. Sans ces priorités, l'économie locale et la société meurent. Les rendements des petits agriculteurs diminuent à un point tel que les revenus ne suffisent plus à payer les frais scolaires des enfants, hypothéquant leur avenir, voire deviennent insuffisants pour nourrir la famille. Or chaque Etat a le devoir d'assurer le cadre nécessaire à la réalisation du droit à l'alimentation et à une vie décente. L'Eglise, autorité et peuple, doit l'exiger et y contribuer activement.

Le rôle des membres des Eglises est d'agir auprès des décideurs politiques aussi à Durban. Les implications religieuses du changement climatique seront débattues à Durban par Caritas International, Religions pour la Paix et le COE qui préparent un événement parallèle au COP17 le 7 décembre. Un rassemblement interreligieux est aussi prévu. Un front commun des communautés religieuses d'Afrique et du monde détient un secrétariat et un site Internet. L'éducation de la nouvelle génération n'est pas oubliée. A Durban, le COE et la Fédération luthérienne mondiale organisent un séminaire « Youth for Eco-Justice » pour les jeunes chrétiens âgés de 18 à 30 ans. Ils y seront formés à la justice environnementale et socio-économique pour mener ensuite des projets dans leur pays. A nous, lecteurs, de voir notre part de responsabilité et nos possibilités d'action, et celles de nos communautés et paroisses.

C. Fouarge, AEFJN Secretariat Brussels

## 2. LA DÉPOLLUTION DES FUITES DE PÉTROLE D'OGONILAND<sup>1</sup>

La restauration environnementale d'Ogoniland pourrait s'avérer l'exercice de dépollution le plus vaste et le plus long jamais entrepris dans le monde, s'il faut ramener à la santé pleine et productive l'eau potable, la terre, les criques et des écosystèmes importants comme des palétuviers. Une nouvelle évaluation scientifique importante, exécutée par le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE)<sup>2</sup>, montre que la pollution résultant de plus de 50 ans d'opérations pétrolières dans la région a pénétré plus loin et plus profondément que beaucoup pourraient l'avoir supposé.

Sur une période de 14 mois, l'équipe du PNUE a récolté plus de 4.000 échantillons de terre, poissons, air, y compris de l'eau prise de 142 puits creusés spécifiquement pour l'étude et des terres extraites de 780 forages ; elle a étudié en profondeur 69 fuites de pétrole parmi des centaines survenues en Ogoniland au cours des 50 dernières années. Le PNUE a examiné plus de 200 lieux, étudié 122 kilomètres d'oléoducs, revu plus de 5.000 dossiers médicaux et engagé plus de 23.000 personnes dans des réunions de communautés locales.

### **Exploitation pétrolière en Ogoniland**

L'Ogoniland est une région qui couvre environ 1.000 km<sup>2</sup> au sud-est du bassin du delta du Niger. Elle a une population de près de 832.000 habitants, principalement de l'ethnie Ogoni, d'après le recensement national de 2006. La région a connu des troubles sociaux récurrents au cours des dernières décennies ; ils portaient sur les opérations de l'industrie pétrolière et la distribution de ses revenus. Du pétrole a été extrait de la région pour plus de 30 milliards de livres, mais la majorité des gens sont moins bien lotis qu'avant l'arrivée des sociétés.

La prospection a commencé en Ogoniland dans les années 1950 et des installations de production extensive furent établies au cours des trois décennies suivantes. Ces opérations étaient menées par Shell Petroleum Development Company (Nigeria) Ltd (SPDC), une entreprise commune entre la compagnie nationale nigérienne pour le pétrole, Shell International, Elf et Agip. Des incidents touchant l'environnement, tels que des fuites et des embrasements incontrôlés, ont commencé dans la région dès le début des opérations et les réactions furent lentes et inadéquates. Le Mouvement pour la survie des Ogoni fut fondé, en partie en réponse aux conséquences écologiques de la production de pétrole, sous la direction de l'auteur nigérian Ken Saro- Wiwa. Celui-ci critiquait les sociétés pétrolières et la politique du gouvernement quant au pétrole. En 1993, une marche rassembla 300.000 Ogoni pour demander une part des revenus du pétrole et une plus grande autonomie politique. En conséquence de la violence qui a suivi, la prospection et les activités de production en Ogoniland cessèrent la même année.

L'étude conclut que le contrôle, l'entretien et la reconversion de l'infrastructure des gisements pétrolifères en Ogoniland sont inadéquats. Alors qu'aucune production de pétrole n'a eu lieu en Ogoniland depuis 1993, les installations elles-mêmes n'ont jamais été reconverties. Certains oléoducs transportant du pétrole produit dans d'autres parties du Nigéria passent encore par l'Ogoniland mais ceux-ci ne sont pas entretenus adéquatement. Par conséquent, l'infrastructure s'est détériorée graduellement, par l'exposition aux processus naturels, mais aussi suite à des dommages criminels, causant davantage de pollution et exacerbant l'empreinte écologique. Il en résulte que, bien que les opérations aient cessé en Ogoniland, des fuites de pétrole continuent à se produire avec une régularité alarmante.

Les meilleures pratiques de l'industrie et les propres procédures de Shell n'ont pas été appliquées, ce qui crée des problèmes de sécurité publique. Dix des 15 sites étudiés, qui, d'après les rapports de Shell, ont

<sup>1</sup> Pour des informations complémentaires sur l'exploitation du pétrole au Nigeria, voyez aussi *Demander justice à Shell* à <http://www.aefjn.org/index.php/info-409/articles/holding-shell-accountable.851.html> et *Pétrole : or noir ou malédiction ?* à <http://www.aefjn.org/index.php/materiel-410/articles/petrole-or-noir-ou-malediction-.html>

<sup>2</sup> UNEP, 2011, *Evaluation environnementale d'Ogoniland*.

subi une remédiation complète, ont toujours un taux de pollution qui dépasse les valeurs de remédiation de Shell et du gouvernement. L'étude a trouvé que, sur huit de ces sites, la contamination a pénétré dans l'eau souterraine. En janvier 2010, un nouveau système de gestion de la remédiation a été adopté par Shell. L'étude a trouvé que, bien que les nouveaux changements soient une amélioration, ils ne répondent pas encore aux exigences locales de régulation ou aux meilleures pratiques internationales.

### ***Les découvertes du rapport***

La pollution du sol par les hydrocarbures du pétrole en Ogoniland est extensive dans les terres, les sédiments et les marais. Sur deux tiers des sites terrestres contaminés proches des installations de l'industrie pétrolière qui ont été évalués en détail, la contamination du sol dépasse les normes nationales nigérianes, telles qu'elles sont fixées dans les directives et normes environnementales pour les industries du pétrole au Nigéria (EGASPIN).

Comme l'Ogoniland subit de fortes pluies, tout délai dans le nettoyage d'une fuite de pétrole mène à ce que le pétrole soit emporté par les eaux, traversant des terres agricoles et arrivant presque toujours dans les criques. L'impact du pétrole sur la végétation des palétuviers a été désastreux. La pollution par le pétrole dans beaucoup de criques soumises aux marées a laissé les palétuviers – lieux de développement des alevins et filtres naturels de la pollution – dénudés de feuilles et de tiges, avec des racines couvertes d'une couche d'une substance bitumineuse épaisse parfois d'au moins un centimètre. Certaines régions, qui semblent intactes en surface, sont en réalité gravement contaminées en sous-sol, et l'action pour protéger la santé humaine et réduire les risques pour les communautés touchées devrait être entreprise sans délai. En un endroit, Ejama Ebu, l'étude a trouvé une lourde contamination causée par une fuite qui a eu lieu il y a plus de 40 ans, « malgré des essais répétés de dépollution ».

Le contrôle et l'entretien de l'infrastructure des gisements pétrolifères d'Ogoniland ont été et restent inadéquats : les propres procédures de Shell n'ont pas été appliquées, ce qui crée des problèmes de santé et de sécurité publiques. La communauté Ogoni est exposée chaque jour aux hydrocarbures par de multiples voies : dans l'air extérieur et l'eau potable, parfois avec des concentrations élevées. Une contamination par les hydrocarbures a été trouvée dans l'eau extraite de 28 puits dans 10 communautés adjacentes à des sites contaminés. Pour sept puits, les échantillons sont au moins 1.000 fois plus élevés que la norme nigériane pour l'eau potable. Les communautés locales sont conscientes de la pollution et de ses dangers, mais elles déclarent qu'elles continuent à utiliser l'eau pour boire, se baigner, laver et cuisiner car elles n'ont pas d'alternative.

Sur 41 sites, la pollution par les hydrocarbures a atteint l'eau souterraine à des niveaux qui dépassent les normes nigérianes. Les cinq concentrations les plus hautes de *Total Petroleum Hydrocarbons* dépassent un million de microgrammes par litre – à comparer à la norme nigériane pour l'eau souterraine, de 600 microgrammes par litre. Le secteur des pêcheries souffre à cause de la destruction de l'habitat des poissons et de la contamination hautement persistante de beaucoup de criques. Là où les entrepreneurs ont établi des pêcheries, par exemple, leurs affaires ont été ruinées par une couche toujours présente de pétrole flottant.

Lorsqu'une fuite de pétrole se produit sur un terrain, des feux se déclarent souvent, tuant la végétation et créant une croûte sur la terre, ce qui rend difficile la remédiation ou la végétalisation. Sur certains sites, une croûte de cendres et de goudron est en place depuis plusieurs décennies.

### ***Les conclusions du rapport***

Alors que certains résultats en surface pourraient être immédiats, en général le rapport estime que contrer et nettoyer la pollution et catalyser une récupération durable de l'Ogoniland pourrait prendre 25 à 30 ans. Ce travail demandera le déploiement de la technologie moderne pour dépolluer les terres et les eaux

contaminées, une surveillance améliorée de l'environnement et des règlements et une action en collaboration entre le gouvernement, la population Ogoni et l'industrie pétrolière.

Achim Steiner, Sous-Secrétaire général des Nations unies et Directeur exécutif du PNUE, dit que le rapport a fourni la base scientifique sur laquelle une restauration concertée de l'Ogoniland, due de longue date, peut commencer. « L'industrie pétrolière est un secteur clé de l'économie nigériane depuis plus de 50 ans, mais beaucoup de Nigériens ont payé le prix fort, comme cette évaluation le souligne », dit-il.

"Le PNUE espère que les conclusions peuvent mettre fin à des décennies de stagnation dans la région et fournir le fondement sur lequel baser la confiance et entreprendre l'action pour remédier aux multiples problèmes de santé et de développement durable auxquels la population de l'Ogoniland est confrontée. De plus, l'évaluation offre un plan pour la manière dont l'industrie pétrolière – et les autorités publiques de régulation – pourraient opérer de manière plus responsable en Afrique et au-delà, à une période de production et de prospection croissantes à travers de nombreuses parties du continent », dit M.Steiner.

Le rapport suggère la création d'un Fonds environnemental de restauration pour l'Ogoniland, à établir avec une injection initiale de capital d'un milliard de dollars apportée par l'industrie pétrolière et le gouvernement, pour couvrir les cinq premières années du projet de dépollution. Des groupes écologiques et des Ogonis ont bien accueilli le rapport, mais ils ont dit qu'il fallait 100 milliards de dollars pour nettoyer le delta entier, et pas seulement l'Ogoniland.

A quel point l'action est urgente est aussi confirmé par d'autres nouvelles récentes qui viennent de l'Ogoniland. En août, Shell a accepté la pleine responsabilité de deux fuites massives de pétrole qui se sont produites en 2008 et qui ont dévasté Bodo en Ogoniland, où vivent 69.000 personnes, et qui pourrait demander au moins 20 ans de dépollution<sup>3</sup>. Des experts disent que l'ensemble des deux fuites pourrait être aussi vaste que le désastre d'Exxon Valdez en Alaska en 1989, où 40.000 tonnes de pétrole ont détruit le littoral lointain. Ils croient qu'il pourrait en coûter plus de 100 millions de dollars pour nettoyer correctement et restaurer les forêts de palétuviers dévastées, qui longeaient les criques et les fleuves mais qui ont été tuées par le pétrole. Avant le mois d'août dernier, Shell avait prétendu que moins de 150.000 litres avaient été répandus. Aucun effort n'a été fait en 2008 pour nettoyer le pétrole, qui s'est accumulé sur les bords des criques, a été entraîné par les marées montantes et descendantes et a pénétré profondément dans le niveau hydrostatique et les terres agricoles. Le changement d'opinion de Shell et son acceptation entière de la responsabilité pour les fuites a suivi un recours collectif de communautés locales dans un tribunal britannique. Ceci pourrait aussi constituer un précédent important pour que d'autres communautés du delta recherchent des dédommagements pour la pollution par le pétrole dans les tribunaux britanniques.

Thomas Lazzeri, AEFJN Secretariat Brussels

### **3. LA DISPERSION DES ARMES LIBYENNES DANS LE SAHEL**

#### ***Des armes de provenances diverses***

La recrudescence de violences dans le Sahel depuis le début de l'année est à mettre sur le compte du conflit libyen qui « a transformé ce pays en dépôt d'armes à ciel ouvert », ainsi que le déclare le ministre algérien délégué aux Affaires maghrébines et africaines : « des pans entiers des arsenaux libyens ont été transférés vers l'Algérie et les pays de la bande sahélienne »<sup>4</sup>

<sup>3</sup> 'Shell accepts liability for two oil spills in Nigeria' ('Shell accepte la responsabilité de deux fuites de pétrole au Nigéria'), *The Guardian*, 03/08/2011, <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/aug/03/shell-liability-oil-spills-nigeria>. Voir aussi

<http://www.lefigaro.fr/international/2010/06/15/01003-20100615ARTFIG00767-au-nigeria-une-catastrophe-ecologique-passee-sous-silence.php>

<sup>4</sup> « Aqmi : comment l'Algérie se protège des kamikazes ». *Jeune Afrique*. 5 Août 2011. Différents éléments corroborent ces dires : le même modèle de détonateurs qui a servi dans des attaques kamikazes en Algérie avait déjà été intercepté par des gardes-frontières de Debdeb, ville algérienne frontalière de la Libye ; en effet, qu'il s'agisse des troupes kadhafistes ou des insurgés, tous commercent avec des trafiquants qui eux-mêmes

Toutefois, ces armes ne proviennent pas exclusivement des arsenaux libyens, comme l'ont indiqué une source sécuritaire et une source consulaire maliennes. Des combattants maliens et des combattants libyens d'origine malienne seraient en possession d'armes parachutées par des avions français dans l'ouest de la Libye, sans que l'on en connaisse ni la quantité ni la nature. Sur ce dernier point les déclarations divergent : tandis que le porte-parole de l'état-major français parle d'armes légères pouvant être facilement maniées par des civils pour assurer leur protection, le quotidien français Le Figaro évoque lui de lance-roquettes, fusils d'assaut, mitrailleuses et missiles antichar Milan.<sup>5</sup>

### ***La nature des armes en circulation***

Les informations disponibles sur l'arsenal du colonel Kadhafi depuis la crise libyenne sont celles obtenues par des témoignages d'ONG, les services de renseignement occidentaux, les forces de sécurité des pays frontaliers, les rebelles et le CNT.

Ainsi certains éléments ont pu être recensés par les officiels américains : des missiles sol-air SA-7 (de fabrication soviétique) au Mali et des MANPADS (Man Portable Air Defense System, missiles portatifs sol-air), dont le nombre s'élèverait à 20 000 selon l'Africom, le commandement américain pour l'Afrique et à un nombre moindre selon les renseignements français. Il s'agit là d'un fait inquiétant puisque cela constitue une menace pour les appareils occidentaux survolant le Sahel dans le cadre de l'opération Harmattan et de la coopération en matière de lutte antiterroriste<sup>6</sup>.

Pêle-mêle, les armes suivantes seraient également en circulation : 200 missiles SA-24 aux mains d'une brigade de la garde rapprochée, des armes antichar dotées de charges thermobariques, des missiles AT-14 et des roquettes TBG7 aux conséquences dévastatrices sur les populations.

Concernant les missiles SCUD, sur les 400 que l'armée libyenne possédait, seule une vingtaine serait opérationnelle étant données les mauvaises conditions de conservation de ces armes. Quant aux missiles antichars MILAN vendus par la France sans que la formation nécessaire pour les postes de tir n'ait été dispensée, leur traçabilité étant imparfaite, l'on demeure sans beaucoup d'informations. Fin septembre, l'OTAN signalait la disparition de près de 10 000 missiles sol-air dont on ignore le type exact tandis que le service chargé de l'armement au sein du CNT avouait ignorer où se trouvaient quelque 5 000 missiles sol-air SA-7.

Le 22 septembre, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) a révélé que les forces rebelles du CNT avaient découvert en plein Sahara un dépôt militaire renfermant de grandes quantités de « yellowcake » (concentré d'uranium). Néanmoins, le gouvernement provisoire a rapidement sécurisé les sites et pris contact avec des organisations internationales en vue de la destruction de ces stocks.

### ***Les bénéficiaires de cette dispersion***

Le premier bénéficiaire de cette dispersion des armes a été le mouvement terroriste d'AQMI. L'utilisation d'un puissant explosif, le Semtex, issu des arsenaux libyens, dans les attentats commis au cours de l'été en Algérie confirme cette idée. La France, qui déploie dans la bande sahélienne d'importants moyens de renseignement ainsi que des forces spéciales, affirme également que le groupe terroriste serait en possession d'armes lourdes, voire de missiles sol-air, le tout en provenance des stocks libyens. Toutefois, le directeur du Centre français de recherche sur le renseignement, Eric Dénécé, émet des doutes sur la compétence technique du groupe terroriste à maintenir armes et équipements en état de fonctionner, et

---

commercent avec AQMI ; des fusils mitrailleurs et des caisses de munitions ont également été saisis par ces mêmes gardes-frontières ; des armes occidentales provenant de l'arsenal libyen ont également été récupérées lors d'affrontements avec des terroristes en Kabylie et au nord du Mali.

5 Le Figaro. « La France a parachuté des armes aux rebelles libyens ». 29 juin 2011.

6 Il faut ici rappeler qu'en 2002, un avion de ligne israélien avait été visé par un missile sol-air tiré par AQMI alors qu'il survolait le Kenya.

de ce fait, sur sa capacité de nuisance, d'autant plus que la crise libyenne n'a pas fait grossir ses rangs, composés tout au plus de quelque trois cent cinquante combattants<sup>7</sup>.

### ***Les solutions envisagées***

Fin septembre, les chefs d'état-major du groupe des « 5+5 », regroupant les cinq pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, et la Libye qui était absente) et les cinq Etats européens riverains de la Méditerranée (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) se sont réunis dans la capitale mauritanienne afin d'étudier les formes de coopération à instaurer entre eux pour lutter contre la dispersion des armes générée par la crise libyenne. La priorité est au contrôle et à la sécurisation des frontières.

Bérangère Rouppert, Chercheure au GRIP

Tiré du « Monitoring de la stabilité régionale dans le Bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest » pp.15-17

[http://www.grip.org/en/siteweb/images/NOTES\\_ANALYSE/2011/NA\\_2011-10-27\\_FR\\_B-ROUSSERT.pdf](http://www.grip.org/en/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-10-27_FR_B-ROUSSERT.pdf)

## **4. VERS UNE PLUS FORTE PRODUCTION DE MÉDICAMENTS EN AFRIQUE ?**

### ***Situation actuelle***

Malgré les efforts fournis au cours de la dernière décennie par des gouvernements et des organisations mondiales, environ deux millions d'Africains sont privés d'accès aux médicaments essentiels. 74% des médicaments contre le VIH/sida sont toujours sous le monopole de grands groupes pharmaceutiques et 77% des Africains manquent encore d'accès au traitement. Il en résulte que la tuberculose, le sida et la malaria tuent encore chaque année plus de 6 millions de personnes. Les médicaments génériques, 70 à 90% moins chers que les médicaments de marque, sont plus accessibles pour une grande majorité d'Africains.

Le continent a 14% de la population mondiale, mais il ne produit que 3% des médicaments du monde. Alors que le marché pharmaceutique de l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne vaut 3,8 milliards de dollars par an, le secteur de fabrication pharmaceutique en Afrique ne répond qu'à environ 25 à 30% des besoins du continent. De plus, la production de médicaments qui sauvent la vie est concentrée dans très peu de pays africains : l'Afrique du Sud en fabrique 70% ; le Nigéria, le Ghana et le Kenya en fabriquent 20%. Le Maroc mis à part, plus de 85% des médicaments vendus en Afrique sont importés. Le Sénégal importe 80% de ses médicaments. Actuellement la plupart des génériques proviennent de l'Inde. Bien qu'ils soient bon marché, le coût élevé du transport rend malaisé, pour les gouvernements et les systèmes nationaux de santé, de fournir le traitement à tous ceux qui en ont besoin. Au Kenya, plus de 400.000 personnes séropositives reçoivent des antirétroviraux, mais 600.000 autres demandent les médicaments et n'y ont pas accès. On estime qu'1,5 million de Kenyans sont infectés par le VIH.

Aujourd'hui aucun pays africain, quels que soient son étendue et son développement économique, n'est entièrement autosuffisant en produits pharmaceutiques. C'est un souci pour les gouvernements et les patients. Pour répondre à ce besoin, en 2001 les 55 membres de l'Union Africaine (UA) ont signé la Déclaration d'Abuja pour soutenir le développement d'un plan pour l'innovation pharmaceutique en Afrique. L'Assemblée de 2005 de l'UA a décidé de développer un plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (**NEPAD**). La Conférence des Ministres de la Santé de l'AU qui a suivi, avec le soutien de quelques partenaires, a décidé quelques étapes pratiques pour produire des médicaments génériques sur le continent et pour utiliser pleinement les possibilités à l'intérieur des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique.

---

<sup>7</sup> Le Matin DZ. art.cit.

La 59<sup>e</sup> réunion régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Afrique a discuté la question et la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a dirigé un exercice de planification de la capacité de production de médicaments. Une série de questions ont été soulevées : valait-il mieux renforcer la production locale de médicaments essentiels ou importer des médicaments essentiels de sources réputées ? Une évaluation et analyse réaliste était nécessaire avant qu'on ne décide la fabrication locale. Il fallait tenir compte de nombreuses questions : faisabilité technique, viabilité financière, systèmes sains de régulation, dimension nécessaire du marché pour assurer la soutenabilité aussi bien que la viabilité technique et financière.

### ***Production actuelle***

La production pharmaceutique est organisée à trois niveaux :

1. **Le niveau primaire** inclut la fabrication d'ingrédients pharmaceutiques actifs et d'intermédiaires à partir de substances fondamentales chimiques et biologiques.
2. **La production secondaire** inclut la production de formes dosées finies à partir de matières premières et d'excipients.
3. **Le niveau tertiaire** se limite à l'emballage et l'étiquetage de produits finis, ou au reconditionnement de produits finis livrés en vrac.

Parmi les 46 pays de la région africaine de l'OMS<sup>8</sup>, 37 ont des industries pharmaceutiques, parmi lesquels 34 ont une production de niveau secondaire et 25 une production tertiaire. Seule l'Afrique du Sud a une production primaire limitée. Neuf pays n'ont aucune capacité de production.

Beaucoup de pays du continent comptent principalement sur l'Inde et, dans une moindre mesure, sur la Chine pour des importations de génériques et de matières premières à un prix abordable. Le fait que, depuis 2005, l'Inde a dû se conformer aux ADPIC et changer ses lois sur les brevets est vu comme une menace potentielle sur la possibilité d'acheter les médicaments essentiels à un prix abordable en Afrique. Les brevets rendent souvent les médicaments plus chers. Il faut y ajouter le fait que les producteurs indiens visent de plus en plus les marchés des pays riches et qu'ils sont moins orientés vers les maladies des pays africains. Ceux-ci ont besoin de décider des alternatives pour des maladies spécifiques à l'Afrique comme la malaria.

### ***Médicaments et aide internationale***

Le rôle joué par la communauté de santé mondiale a été décisif dans la fourniture de médicaments abordables pour lutter contre des maladies négligées. Des organisations internationales de santé et des gouvernements occidentaux ont fourni la majorité des médicaments dont le continent a besoin. Ils ont joué un rôle important, entre autres dans la diminution des décès dus à la malaria, au VIH/Sida et à la tuberculose, et dans la diminution des cas de cécité des rivières. Ils ont aussi contribué à la croissance du nombre de patients du VIH/Sida traités par des antirétroviraux (ARV). Mais ces avantages entraînent certains dangers. Ces groupes internationaux définissent l'ordre du jour pour la recherche et le développement dans le domaine de la santé en Afrique. Il est important de permettre aux pays d'établir leurs propres priorités et de formuler leurs propres stratégies en vue de rencontrer les besoins de leurs populations. Ils ont besoin de prendre des mesures pour ne pas tant compter sur l'aide internationale.

### ***Les efforts vers la production de médicaments***

Jusqu'à présent, dans la plupart des pays africains, les unités de production étaient composées de filiales de firmes pharmaceutiques étrangères. Elles importent presque toutes les matières premières. Dans la région

---

<sup>8</sup> La région africaine de l'OMS est formée de tous les pays du continent, excepté le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, le Soudan et la Somalie qui appartiennent à la région méditerranéenne orientale de l'OMS.

de la CEDEAO, il y a 17 unités de production, dont 8 en Côte d'Ivoire et 4 au Sénégal, mais elles ne répondent qu'à 10% des besoins de la région.

Soutenus par l'Union Africaine (UA), plusieurs pays africains ont lancé la production de médicaments génériques pour le VIH/Sida, la tuberculose et la malaria. Le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud et la Tanzanie, entre autres, ont adopté des politiques pour investir dans le développement, la production et la fourniture de médicaments pour leurs populations.

Le **Cameroun** et le **Gabon** ont développé leur propre production de médicaments génériques. En avril 2010, Cinpharm-Cameroun a ouvert une usine à Douala, c'est la société pharmaceutique la plus moderne en Afrique occidentale et centrale. Elle produira des médicaments analgésiques, antibiotiques, anti-malariens, des médicaments contre les parasites intestinaux, des antirétroviraux et des médicaments contre la tuberculose. Finalement, la production devrait répondre à 25% des besoins nationaux.

Avec l'aide du gouvernement, Aspen Pharmacare à Port Elizabeth (**Afrique du Sud**) produit sous brevet huit médicaments génériques antirétroviraux. Aspen est le plus grand fabricant pharmaceutique en Afrique et est devenu le leader mondial pour la fabrication de tri-thérapie générique, il est aussi un des trois producteurs d'ARV génériques approuvés par l'OMS (les deux autres sont Indiens). Aspen a quatre sites en Afrique du Sud, un au Kenya et un en Tanzanie.

En novembre 2011, Universal Corporation, une société pharmaceutique du **Kenya**, a reçu la certification de pré-qualification de l'OMS, permettant la production de Lamizido, un médicament ARV résultant de la combinaison de Zidovudine et de Lamivudine, qui sera produit en doses de 150 et 300 grammes. La pré-qualification signifie que l'OMS a testé la sécurité, la qualité et l'efficacité de produits médicaux avant qu'ils ne soient lancés dans le public. Le coût des médicaments kenyans est censé être au moins 30% meilleur marché que les médicaments achetés actuellement à des fabricants étrangers.

L'usine Quality Chemicals à Kampala (**Ouganda**) a reçu un processus de pré-qualification de l'OMS, ce qui signifie que l'usine de fabrication a passé un contrôle sévère de qualité. C'est la première usine de production en Afrique sub-saharienne, à part l'Afrique du Sud, à obtenir la pré-qualification de l'OMS. Maintenant la société essaie d'obtenir la pré-qualification pour les médicaments que la firme produit contre la malaria et le VIH/Sida. Une fois qu'elle sera obtenue, des agences internationales comme l'UNICEF pourront faire leurs achats chez cette société. Le succès de Quality Chemicals est dû en partie à Cipla, une des principales sociétés pharmaceutiques productrices de génériques en Inde, qui a conçu l'usine (une copie conforme des installations de Cipla à Goa en Inde). Cipla a envoyé ses experts pour former le personnel ougandais et a même demandé le certificat de pré-qualification de l'OMS au nom de Quality Chemicals.

SOGAMA au **Gabon** a été la première usine à produire des antirétroviraux et des anti-malariens génériques. L'usine fournit aussi les pays membres de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) qui représente un marché estimé à 30 millions de personnes.

Au **Sénégal**, il y a quatre unités de production (Samofi Aventis, Pfizer, Canon et Valdafrique WestAfrica Pharma) qui fournissent la production sous brevet de spécialités et de génériques, exportée (20 à 30 %). Un projet pour la production d'ARV génériques rencontre beaucoup de difficultés.

**L'Afrique du Sud**, le **Nigéria**, le **Ghana**, le **Maroc**, mais aussi **l'Ethiopie**, la **Tanzanie**, **l'Ouganda**, le **Kenya** et d'autres pays ont différents types de production pharmaceutique.

Les sociétés pharmaceutiques, de la République démocratique du Congo à l'Ethiopie, sont aidées à atteindre aussi les normes internationales. L'agence allemande de développement GTZ envoie même en Afrique des inspecteurs individuels du régulateur allemand pour procéder à des évaluations personnelles des usines. Bien que ce ne soit pas un substitut pour une pré-qualification complète de l'OMS, le processus aide à identifier les améliorations nécessaires pour atteindre les normes internationales.

Aujourd'hui, même des sociétés pharmaceutiques occidentales visent les principaux pays africains. Elles ont réalisé que de grands pays africains sont un « marché potentiel ». Elles essaient d'obtenir une part de ce marché, soit en achetant de petites sociétés de production, soit par des accords sur des brevets avec des fabricants locaux.

### ***Bénéfices de la production locale***

Le manque d'accès à des médicaments génériques de base est une bonne raison de produire des médicaments locaux et de dépendre moins d'autres pays. La production locale peut faciliter l'accès aux médicaments pour les personnes dans le besoin. La plupart des Africains n'ont pas d'assurance de santé, de sorte que, ou bien le gouvernement achète et importe les médicaments de sociétés étrangères pour les distribuer dans le système national de santé, ou bien le patient doit payer de sa propre poche.

On espère que la production locale amènera une série de bénéfices : économie de devises étrangères ; création d'emplois ; augmentation des exportations ; transfert de technologie ; prix moins élevé des matières premières produites localement ; amélioration de l'autonomie pour la fourniture de médicaments. Le problème est que ces bénéfices n'apparaissent pas toujours quand les médicaments sont produits. La fabrication locale est censée rendre les médicaments meilleur marché, accessibles à plus de personnes, avec pour résultat des économies importantes pour les programmes de traitement du gouvernement, mais parfois le prix ne peut soutenir la compétition avec ceux d'Inde et de Chine.

### ***Difficultés sur le chemin de la production***

Une série d'obstacles rendent difficiles la production et la vente de médicaments produits en Afrique : lourdes taxes, manque d'accès aux entrants et aux matières premières, forte compétition de la part de laboratoires étrangers, manque de recherche et développement, d'un système éprouvé de vigilance pharmaceutique et de ressources humaines qualifiées... Ces facteurs sont parfois responsables du retard de la production pharmaceutique en Afrique.

**Droits de propriété intellectuelle.** Pour aider l'Afrique à produire ses propres médicaments, il est urgent d'enlever les barrières de la propriété intellectuelle, qui bloquent la diffusion rapide de versions à bon marché de médicaments existants sauveurs de vies. Des dispositions spécifiques de la loi internationale existent déjà. Les parties souples des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique permettent du « brevetage obligatoire ». Ceci signifie que, pour des raisons de santé publique, un pays peut lever le brevet sur certains médicaments, pourvu que des redevances sur la vente des versions génériques soient payées au laboratoire propriétaire du brevet.

**Infrastructure.** Fournitures incertaines et instables d'eau et d'électricité, difficultés de transport, nécessité d'importer des machines, des emballages et des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), qui ont pour résultat une faible production chimique dans beaucoup de pays africains, sont des difficultés constantes qui contribuent à rendre le produit plus cher. De plus, l'environnement des affaires en Afrique présente beaucoup de déficiences.

**Qualité.** Le grand défi consiste à produire des médicaments de haute qualité. L'environnement fonctionnel peut être difficile et, au niveau de l'usine, on peut ressentir durement les faiblesses pour atteindre et maintenir des normes de qualité dans la ligne des normes internationales établies (OMS).

**Ressources humaines.** La production de bons médicaments et la maintenance des installations demande des experts en pharmacie et du personnel technique hautement spécialisé, qui manquent dans beaucoup de pays africains. Le manque de formation de haut niveau à l'université en est la principale cause. Une autre difficulté est le manque de compétence et de moyens pour les autorités qui réglementent les médicaments et qui sont responsables d'approuver la commercialisation de ces produits. Pour réussir à

produire des médicaments, l'Afrique a besoin de bons pharmaciens, biologistes, chimistes, médecins et techniciens.

**Ressources matérielles.** Le bas niveau des investissements et du capital constitue une tension constante. Les autorités qui réglementent les médicaments ont souvent trop peu de personnel et elles n'ont pas de fonds. Ceci rend difficile l'approbation des médicaments.

**Législation.** Le manque de réglementation et de volonté politique claire ne permet pas la sécurité des investissements. Le secteur pharmaceutique manque de fonctions efficaces de soutien, entre autres par les autorités qui réglementent les médicaments et par des laboratoires de contrôle de la qualité.

**Marchés domestiques de faible étendue.** En Afrique, des marchés sont petits parce que les pays sont petits et que, parmi la population, beaucoup n'ont pas les moyens d'acheter les médicaments. La faible envergure des marchés domestiques diminue les perspectives d'efficacité d'une production optimale. Par exemple, l'Ouganda a une population de 13 millions, marché trop petit pour une unité de production. La création de marchés plus vastes, comme la Communauté d'Afrique orientale, peut être une solution. La difficulté est que chaque pays veut avoir sa propre unité de production.

**Prix.** En Afrique, les fabricants font face à une multitude de dépenses : le coût élevé des entrants (énergie, emballages), du transport et des biens importés et le faible volume produit, font monter le coût des médicaments au-dessus de ceux qui viennent d'Inde et de Chine. Les prix offerts par les producteurs locaux sont moindres que ceux des sociétés du Nord, mais plus élevés que ceux d'Inde et de Chine, qui peuvent produire à meilleur marché grâce à leurs vastes marchés.

La **viabilité économique** de la production locale est difficile à atteindre, particulièrement lorsque la production est entreprise par des promoteurs privés comme une affaire commerciale. La soutenabilité de la production dépendra de facteurs tels que l'étendue du marché et la demande des médicaments produits, aussi bien que de la capacité d'exporter de tels médicaments.

## **Conclusion**

Malgré les difficultés rencontrées par la production de médicaments en Afrique, l'aventure continue et l'Afrique est en train de développer sa propre production de médicaments génériques. C'est un signe d'espoir pour tous ceux qui se soucient d'une meilleure santé pour la population africaine.

Pour que la production locale de produits pharmaceutiques soit effective et efficace, les pays africains, les donateurs et les institutions internationales de santé ont besoin, non seulement de mots, mais de la volonté politique, des investissements et des actions qui mèneront à une production locale de médicaments génériques essentiels de qualité sur le continent, de sorte que tous les Africains puissent avoir accès à des médicaments de qualité.

Begoña Iñarra, AEFJN Secretariat Brussels

## **5. LA COMMISSION EUROPÉENNE VEUT FORCER LES PAYS ACP À SIGNER LES APE**

Au cours de l'an dernier, les négociations sur les APE (accords de partenariat économique) étaient généralement arrivées à un point mort: seuls quelques cycles de négociations ont eu lieu et ils n'ont produit aucun résultat remarquable. Frustrée par ce manque de progrès dans les négociations, l'UE a décidé de faire monter la pression sur les pays ACP. Le 30 septembre, la Commission Européenne a adopté une proposition amendant le règlement 1528 de 2007, qui gouverne l'accès au marché de 36 pays ACP vers l'UE. La proposition d'amendement prévoit que les 36 pays énumérés dans l'Annexe doivent ratifier et

mettre en oeuvre les APE d'ici janvier 2014, ou bien ils seront éliminés de la liste, ce qui signifie qu'ils perdront l'accès libre de droits et de quotas de leurs marchandises au marché européen. Ceci marque maintenant officiellement le début de la fin de partie dans le processus des APE. Pour devenir effective, la proposition doit être adoptée par le Conseil et par le Parlement Européen.

### ***Comment en sommes-nous arrivés là ?***

L'accord de Cotonou en 2000 prévoyait le remplacement de l'accès unilatéral précédent des pays ACP, libre de droits et de quotas, par des accords commerciaux bilatéraux, les APE, pour la fin de 2007. Cependant, les négociations ont progressé beaucoup plus lentement que prévu, et à l'approche de la date limite du 31 décembre, aucun pays n'était prêt à signer un APE. Le retard dans les négociations était dû en partie à l'insistance de la Commission Européenne sur l'inclusion dans les APE des services, des investissements, des marchés publics et de la protection des droits de propriété intellectuelle, bien que cela n'aurait pas été nécessaire pour rendre les APE compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; ce retard était dû aussi à l'insistance excessive de l'UE sur l'ouverture des marchés.

Par conséquent, le règlement 1528 fut adopté en décembre 2007 comme une solution temporaire, en vue d'accorder plus de temps pour conclure les négociations des APE et le processus de ratification. Cependant, après 2007 aussi, les négociations ont continué à une allure beaucoup plus lente que ce que la Commission Européenne aurait aimé. Ce n'est qu'avec les pays des Caraïbes qu'un accord fut trouvé pour un APE complet. Dans les négociations avec les diverses formations régionales africaines, des désaccords ont continué sur divers aspects des APE. Bien que certains pays africains aient commencé ou signé des APE provisoires, ils se sont généralement abstenus de les mettre en oeuvre. La principale raison sous-jacente est que les Africains ne partagent pas la vision de l'UE, selon laquelle les APE aideront leur développement. Ils les voient plutôt comme un instrument pour défendre les intérêts européens en Afrique et comme nuisibles aux perspectives à long terme de développement de l'Afrique.

### ***La réforme SGP***

La décision de la Commission Européenne d'éliminer de l'Annexe au règlement 1528/2007 les pays qui ne signent pas un APE doit être vue en parallèle avec la proposition de réforme du Système Généralisé de Préférences (SGP) présentée en mai de cette année. Le Système Généralisé de Préférences est un accord commercial par lequel l'UE accorde à des pays et territoires en voie de développement un accès préférentiel au marché de l'UE. Ceci prend la forme de droits de douane réduits pour leurs marchandises lorsqu'elles entrent dans le marché de l'UE. On ne s'attend pas à ce que cet accès soit réciproque et on ne l'exige pas. Il faut noter cependant que ceci représente une augmentation de droits de douane pour les pays ACP, qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un accès libre de droits au marché de l'UE. Le SGP actuel se terminera à la fin de 2013, ce qui signifie que le nouveau système sera mis en place en janvier 2014, exactement au même moment que la Commission a l'intention d'éliminer des pays ACP de l'annexe du règlement d'accès au marché.

Comme la proposition de changer le règlement 1528/2007, la proposition de la Commission pour une réforme du SGP doit aussi encore être approuvée par le Conseil et le Parlement Européens et elle sera probablement amendée. Selon les plans de réforme de la Commission Européenne, le nombre de pays bénéficiaires du SGP devrait être réduit radicalement et ceci aurait aussi des conséquences négatives pour certains pays africains, comme nous le verrons dans la section ci-dessous. Une des raisons principales derrière la décision de la Commission de réduire le nombre de pays bénéficiaires est de rendre l'option SGP moins attrayante et de forcer les pays en voie de développement à signer des accords commerciaux avec l'UE.

Jusqu'à présent, seuls trois pays africains: le Congo-Brazzaville, le Gabon et le Nigéria ont utilisé le schéma SGP de l'UE. Tous trois sont des pays riches en pétrole avec un produit intérieur brut (PIB) trop élevé pour qu'ils puissent se qualifier pour le programme "tout sauf les armes" (TSA) de l'UE pour les pays les moins

avancés (PMA). Ces trois pays ont décidé de ne pas signer un APE avec l'UE et ils se sont retirés du processus de négociations depuis des années. Comme le pétrole est le principal produit exporté par ces pays, ils pouvaient se permettre de ne pas signer un APE et de retomber sur le SGP, car le pétrole n'est pas soumis à des droits de douane lorsqu'il est importé en UE. Maintenant, selon la proposition de réforme de la Commission, le Gabon ne serait plus qualifié pour le SGP. Comme les exportations de pétrole du Gabon ne sont soumises en aucun cas à des droits d'importation, il est improbable de convaincre le Gabon de signer un APE. Cependant, en même temps, cela limite les possibilités futures du Gabon de diversifier son économie et de développer son propre secteur industriel, car ses marchandises feraient face à des droits considérables si elles étaient exportées vers le marché européen et, par conséquent, elles deviendraient moins compétitives.

### ***Les conséquences de la décision***

Le règlement de 2007 permet aux 36 pays ACP de continuer à bénéficier d'un accès libre de droits et de quotas au marché européen. De ces 36 pays, 18 (14 pays des Caraïbes, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles et la Papouasie-Nouvelle Guinée) sont vus comme de "bons élèves" par la Commission, ce qui veut dire qu'ils sont passés par les étapes nécessaires vers la ratification et la mise en œuvre de l'APE. S'ils continuent à appliquer les APE, ces pays ne seront donc pas éliminés de l'Annexe au règlement 1528/2007.

Parmi les 18 autres "mauvais élèves", le Burundi, le Ghana, le Kenya, la Namibie, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie ont conclu des négociations mais n'ont pas signés leurs accords respectifs. Le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Lesotho, le Mozambique, le Swaziland, le Zimbabwe tout comme les îles Fidji et Haïti ont signé mais ne sont pas passés par les étapes nécessaires vers la ratification ou la mise en œuvre de leurs accords respectifs. Maintenant ils doivent choisir : soit ratifier et appliquer un APE, soit être éliminés du règlement de l'accès au marché.

L'impact de l'élimination du règlement de l'accès au marché serait différent pour les divers pays. Le Burundi, les Comores, Haïti, le Lesotho, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie sont des PMA. Ces pays peuvent bénéficier du schéma de l'Union Européenne 'Tout sauf les armes' (TSA), qui prévoit un accès libre de droits et de quotas au marché européen pour les PMA. Par conséquent, ces pays ont peu de soucis à se faire.

Le Cameroun, les îles Fidji, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Swaziland et le Zimbabwe sont des pays à faible revenu ou à revenu moyen inférieur et ne peuvent pas bénéficier de TSA. Ils retomberaient dans le schéma de SGP, ce qui veut dire que leurs principales exportations seraient taxées à l'entrée dans le marché européen. Par conséquent, ces pays feraient face à de graves conséquences s'ils ne signaient pas un APE.

Le Botswana et la Namibie se trouvent dans une situation encore plus astucieuse. Ce sont des pays à revenu moyen élevé et, selon la proposition actuelle de réforme du SGP de la Commission Européenne, ils ne pourraient plus prétendre au SGP. Par conséquent ils reviendraient au niveau normal, plus élevé, de droits de douane sur leurs exportations vers l'UE. Selon des estimations pour la Namibie, cela signifie une moyenne de 19,5% de droits sur ses exportations, ou presque 60 millions d'euros car l'UE est le principal marché d'exportations de la Namibie en dehors de l'Afrique méridionale et compte pour environ 30% des exportations de la Namibie.

### ***Réactions à la décision de la Commission Européenne***

Etant donné que c'est un des pays les plus durement touchés par la décision de la Commission, il n'est pas surprenant que la Namibie y ait réagi fortement. « Ce n'est pas la voie à suivre », regretta Hage Geingob, ministre du Commerce et de l'Industrie. « Ce n'est pas un partenariat. En fixant une date limite arbitraire, l'UE essaie de mettre la pression sur nous pour que nous signions l'accord de partenariat économique. » « Avant de pouvoir fixer une date limite, il faut d'abord qu'il y ait du progrès dans les actions qui concernent les problèmes principaux. », ajouta-t-il. Calle Schlettwein, sous-ministre des Finances de

Namibie, déclara que la Namibie ne va pas signer un 'mauvais' accord de partenariat économique qui limite sa capacité de résoudre les problèmes d'agenda du développement domestique. "La mauvaise partie de l'APE est que, tant que nous exportons des matières premières vers les marchés européens, ils ne nous imposent pas de droits de douane, mais plus nous ajoutons de la valeur, plus les droits sont élevés. Si nous signons l'APE dans sa forme actuelle, nous serons privés de l'opportunité de développer nos propres industries et d'exporter des produits finis vers d'autres grands marchés », dit-il. La Namibie s'est plainte aussi de ce que, au cours de sa visite au pays en septembre, le Commissaire au Commerce Karel De Gucht n'avait pas mentionné son intention de fixer la date limite de janvier 2014.

Le gouvernement du Ghana a signalé qu'il allait probablement signer bientôt son APE, sans attendre que les autres pays de la région d'Afrique occidentale (CEDEAO) trouvent un accord régional sur les APE. Hannah Tetteh, Ministre du Commerce et des Industries, a dit aux media que le pays aurait préféré se joindre aux autres pays-membres de la CEDEAO pour signer les APE en tant que corps ; cependant, les négociations sur l'accord commercial avec l'Union Européenne sont arrivées au point mort – poussant le gouvernement à reconsidérer ses options. « Pendant les trois dernières années, nous ne sommes vraiment pas arrivés loin avec l'APE de la CEDEAO », a-t-elle déclaré. Elle a aussi souligné que la décision du Ghana était en relation directe avec la décision de la Commission de fixer une date limite.

Entre-temps, des organisations de la société civile, y compris le Réseau du tiers monde (TWN) ont exhorté le gouvernement à renoncer à l'APE afin d'assurer l'intégration régionale dans la sous-région d'Afrique occidentale. Gyekye Tanoh, président de l'unité économique de TWN, a argumenté récemment que l'APE est une menace pour le repositionnement de l'économie nationale et pour l'intégration régionale dans le bloc « Communauté Economique des Etats d'Afrique Occidentale ».

Les négociations entre l'Afrique du Sud et l'UE ont fait des progrès en ce qui concerne les produits agricoles. L'Afrique du Sud n'est pas affectée directement par le règlement du marché 1528/2007 car ses relations commerciales avec l'UE sont régies par un accord bilatéral de commerce, développement et coopération. Cependant, l'Afrique du Sud est en train de négocier un APE avec l'UE, comme une partie du groupe SADC qui comprend aussi la Namibie, le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, le Mozambique et l'Angola. Il semble aussi probable, selon des déclarations récentes, que le Zimbabwe s'inclinera sous la pression de l'Union Européenne et ratifiera d'ici la fin de l'année l'APE qu'il a signé en 2009.

Thomas Lazzeri, AEFJN Secretariat Brussels